Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Salvador

Conduite à tenir

VOL / AGRESSION / EXTORSION

EN CAS DE VOL :

- Il est recommandé de prendre par avance des photos de vos objets de valeur, mobilier, appareils multi média.
- Etablissez la liste de ce qui vous a été volé (papiers d'identité, billets d'avions, somme d'argent, cartes bancaires …).
- Portez plainte auprès des autorités de police locales.
- **CONTACTEZ L'AMBASSADE DE FRANCE** (section consulaire) pour déclarer le vol ou la perte de vos documents français afin d'obtenir de nouveaux documents d'identité.
- Contactez votre assurance afin de lui déclarer le sinistre dont vous avez été victime. Votre compagnie d'assurance pourra, si cela est prévu dans votre contrat, vous apporter une aide de première nécessité.
- Contactez votre banque afin de faire opposition sur votre carte bancaire.

EN CAS D'AGRESSION :

- Ayez toujours un peu d'argent liquide sur vous afin de satisfaire vos agresseurs.
- **CONTACTEZ L'AMBASSADE DE FRANCE** qui pourra vous aider dans vos démarches.
- Consultez un médecin en cas de nécessité.
- En cas d'agression sexuelle, il est nécessaire de voir un médecin immédiatement après pour constater le viol et prévenir toute contamination de maladie sexuellement transmissible. Il existe des traitements de première urgence qui empêchent la contamination mais doivent être pris très rapidement.
- Portez plainte auprès des autorités de police locales.
- Contacter l'Ambassade de France et à l'informer de façon précise des circonstances et modalités de l'agression. C'est notamment sur le fondement des témoignages de nos compatriotes qu'elle actualise les fiches "Conseils aux voyageurs" consultables sur le site du ministère des affaires étrangères.

NE RESISTEZ SURTOUT PAS !! n'opposez pas de résistance, ne tentez pas de négocier et évitez tout geste brusque pouvant laisser supposer que vous êtes armé. Si une perte matérielle peut se remplacer, une vie humaine n'as pas de prix.

EN CAS D'EXTORSION:

Qu'est-ce qu'une extorsion :

C'est le fait d'obtenir par la violence, menace de violence ou contrainte, de l'argent, un bien, une signature etc. (chantage, racket).
Quelles informations recherchent les délinquants :
Tous renseignements pouvant leurs servir pour vous nuire : les noms et prénoms de toute votre famille, votre adresse, votre lieu de travail, l'école de vos enfants, l'argent dont vous disposez, vos biens, vos numéros de téléphone… Afin d'avoir des moyens de pressions et ensuite pouvoir vous faire « chanter ».

Des tentatives d'extorsions peuvent avoir lieu notamment :
-Par téléphone : Le numéro a le plus souvent été pris au hasard et le délinquant cherche à vous extirper des informations en vous racontant une histoire quelconque. Le ton peut devenir menaçant au fur et à mesure de la conversation s'il n'obtient pas ce qu'il veut.

-Par l'envoie d'un SMS : le message est plus direct. Le délinquant vous écrit qu'il a en sa possession des informations vous concernant et qu'il est souhaitable pour votre intégrité ou celle de votre famille de lui payer une somme d'argent. Le message est souvent signé MS13 ou Mara 18 pour un impact plus fort, ce qui n'est pas forcement vrai. Comme le cas précédant, le numéro a lui aussi souvent été pris au hasard.
Que faire si je reçois ce type d'appel ou de message ?
-garder son calme,
-Inscrire le numéro d'appel si celui-ci est visible,
-ne pas prolonger la conversation,
-si votre téléphone le permet, bloquer le numéro d'appel entrant. Il sera rejeté automatiquement si le délinquant rappelle. Sinon changer de numéro de téléphone, c'est simple et rapide.
- Appeler la police locale au 2511-1111 afin de l'informer voir de porter plainte. Elle possède une brigade spécialement formée pour rechercher et interpeller ce type d'individus.

- et surtout ne jamais payer.

Mesure à prendre pour limiter les risques d'être victime d'une tentative d'extorsion :

-Ne pas donner d'informations personnelles, familiales ou professionnelles par téléphone et dans votre quotidien (internet, réseaux sociaux …),

-Bien détruire les documents que vous n'utilisez plus. Ne pas se contenter de les jeter à la poubelle,

-Pour les personnes disposant de personnels de maison, assurez-vous qu'elles n'aient pas connaissance de trop d'information vous concernant (compte en banque, biens…).

-faire prendre conscience à ses enfants de l'importance de ne pas divulguer d'information à des personnes que l'on ne connait pas ou peu.

Rappelez-vous que lorsqu'il y a extorsion, il est assez fréquent qu'un tiers proche de l'entourage familial soit impliqué dans le délit.

Téléphone de l'Ambassade 24H/24:
00 (503) 25 21 90 00
Site Conseils aux Voyageurs : www.ambafrance-sv.org
Police secours : 911